Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 02/05/2000 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Directive 2000/27/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a adopté une modification de la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. Cette modification prévoit des dispositions spécifiques en matière du retrait ou d'éventuelle vaccination des poissons, afin de lutter notamment contre l'anémie infectieuse des saumons, pour contenir la maladie après son apparition. ENTRÉE EN VIGUEUR: 13/05/2000 ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA TRANSPOSITION: 31/12/2000.